

## **Projet de mise en place d'une action d'alphabétisation**

En Septembre 2016 le Secours Populaire de la Haute-Vienne souhaite mettre en place un atelier d'alphabétisation/ Français langue étrangère, pour des personnes peu ou pas scolarisées dans le cadre de l'alphabétisation, et pour des personnes scolarisées dans un pays où la langue est différente du français.

L'atelier débutera en Septembre prochain dans les locaux situés Cours Bugeaud, les dates seront calquées sur le calendrier scolaire. Les cours auront lieu deux fois par semaine à raison d'1h30. Le français écrit/lu sera enseigné, en favorisant les activités « orales » et en s'appuyant le plus possible sur la culture et la civilisation. L'activité aura lieu dans le centre ville de Limoges, dans les locaux du Secours Populaire situés au 17 cours Bugeaud.

Le projet est porté par Jean Péchenart, ainsi qu'une douzaine de bénévoles. Certains ont déjà une expérience dans l'enseignement, d'autres ont déjà participé à des cours d'alphabétisation, pour d'autres encore tout cela est nouveau.

Pour débiter, il semblait nécessaire d'avoir recours à une formation de formateur. Pour cela, le Secours Populaire de la Haute-Vienne est entré en contact avec l'association « Culture Alpha », une association limougeaude dont l'objet est de donner des cours d'alphabétisation et de Français Langue Etrangère, mais également de faire des formations bénévoles. Cette formation va permettre aux d'avoir des connaissances théoriques, mais également pratique. L'association a également proposé aux personnes intéressées par l'atelier d'alphabétisation d'aller suivre un cours un de ses cours. La formation se déroule en 6 heures. Par choix, les bénévoles la feront en 2 fois 3 heures afin de pouvoir prendre du recul entre les deux dates. Un certificat de participation sera remis à chaque candidat. La formation aura lieu les mercredi 25 Mai et 15 Juin. De plus, dans un objectif de mise en situation, l'association propose aux personnes intéressées de venir assister à un de ses cours entre les 2 journées de formation.

Une collaboration avec la BFM est envisagée. Equipée d'un coin « langue », elle dispose d'une ressource documentaire assez riche. Hélène Contenssou-Martin, la responsable de cet espace propose une visite, afin de présenter plusieurs outils pédagogiques (livres, CD, manuels) ainsi qu'une fois l'atelier mis en place, la possibilité de s'y rendre avec le(s) groupe(s) pour profiter des livres et/ou de l'espace « bibliothèque francophone multimédia ».

Les bénéficiaires de cet atelier sont des personnes étrangères, pour certaines en demande d'asile. La volonté du Secours Populaire de la Haute-Vienne est dans un premier de favoriser l'accès à cet atelier aux personnes déjà volontaires au sein du Secours populaire ou à celles qui souhaiteraient s'y investir, ceci dans un but d'intégration et de continuité. L'atelier s'adressera à des personnes dont le niveau de français va de A0 au niveau A2. Le groupe n'étant pas encore défini, il est difficile d'évaluer le niveau général et s'il vaut mieux faire un ou deux groupes. L'idée d'en faire deux permettrait d'avoir des groupes plus homogènes.

Côté cours, ils seront assurés au minimum par deux personnes à la fois, ce qui permet un meilleur suivi des apprenants, mais également que le cours soit assuré en cas d'absence d'un(e) bénévole.

Le projet pédagogique ainsi que le choix des supports de cours seront établis après la formation (cette dernière aura apporté certaines compétences, de plus le groupes de bénéficiaires sera plus clairement défini).

En fonction du niveau du/des groupes, il peut être envisagé de passer le Diplôme Initial de la Langue Française (DILF), ce diplôme est ouvert à toute personne relevant d'un niveau minimal en français et peut être utilisé pour prouver son intégration lors de la demande de naturalisation. Cependant ce test peut être difficile à obtenir.

Un des critères d'évaluation de l'atelier sera l'assiduité. Cependant il faut garder à l'esprit que parfois il peut être difficile pour les bénéficiaires d'être assidus pour différentes raisons obligations personnelles, démarches administratives. Les horaires des cours seront établis en sorte que le plus grand nombre de personnes puisse assister au cours.

En fonction du niveau du/des groupes, il peut être envisagé de passer le Diplôme Initial de la Langue Française (DILF), ce diplôme est ouvert à toute personne relevant d'un niveau minimal en français et peut être utilisé pour prouver son intégration lors de la demande de naturalisation. Cependant ce test peut être difficile à obtenir, et il est compliqué de se baser sur les résultats de ce test sans connaître le profil des candidats.

L'échange oral étant important, il permettra aux bénéficiaires de donner leur ressenti sur l'atelier.

Document de travail  
le 25 Mai 2016